

# L'AUTORISATION DE TEST DU JOUEUR



@ACFF\_ASBL

# EN TANT QUE JOUEUR, PUIS-JE M'ENTRAINER DANS UN AUTRE CLUB ?

Règlementairement, le joueur est tenu de ne pas prendre part à des entraînements d'un autre club que celui dans lequel il est affecté ou pour lequel il est qualifié

**SAUF**

autorisation du (des) club(s) concerné(s).

**LES SÉANCES DE  
DÉTECTION DANS UN  
AUTRE CLUB SONT DONC  
CONCERNÉES PAR CE POINT  
DE RÈGLEMENT**



# EN TANT QUE JOUEUR, PUIS- JE PARTICIPER À UN MATCH DANS UN AUTRE CLUB ?

- Match amical
- Tournoi



Règlementairement, un joueur peut participer à un match amical d'un autre club si le club auquel il est affecté ou pour lequel il est qualifié temporairement, marque explicitement son accord

- Compétition



**LE CLUB A LE DROIT DE  
REFUSER DE DONNER  
SON AUTORISATION**



# CES INFORMATIONS T'ONT-ELLES ÉTÉ UTILES ?

Pour plus d'informations :



[www.acff.be](http://www.acff.be)



[support@acff.be](mailto:support@acff.be)

Dis-nous ce que tu en as pensé dans  
la section commentaire !

**ET ENREGISTRE CE POST !**